

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 JANVIER 2021**

Le 25 janvier 2021 à 18H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine OLLIVIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/01/2021

Étaient présents : Madame Martine OLLIVIER, Maire, Marc LECOINTRE Sylvie FRANCO, Laurent CELLARIER, Isabelle GONNARD adjoints, Pierre SEUX, Isabelle PALLUY, Jean-Marc JANIN, Nathalie SIDI-ATMANE (arrivée à 18h20), Jean-Michel SIMON, Christophe CHEMEL Danielle COURBON, David BARRALLON, Emmanuelle GAGNERE Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme Alisson SEGALET à Mme Isabelle GONNARD

Excusée :

Absent :

M. Jean-Michel SIMON a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020 et signature du registre des délibérations.

Ajout délibération :

- **Recours au service de remplacement du Centre de Gestion** : le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche propose un service de remplacement des personnels administratifs ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents ou de faire face à un surcroît de travail. Délibération est prise à l'unanimité pour approuver les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion et autoriser Mme le Maire à signer une convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement des personnels administratifs du centre de gestion.

- **Convention de déneigement avec la commune de Thorrenc** : la commune de Thorrenc souhaite confier les missions de déneigement des hameaux de Solore et Revelardon à la Commune de Saint-Cyr. Délibération est prise à l'unanimité pour approuver les termes de la convention avec la commune de Thorrenc, ces missions seront indemnisées à un tarif horaire forfaitaire la journée 75 € TTC et tarif horaire forfaitaire la nuit, le week-end ou jours fériés 100€ TTC.

- **Désignation de délégués comité des partenaires mobilité** : Annonay Rhône Agglo est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son périmètre. Un comité des partenaires a été créé dans le cadre de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) afin de développer le dialogue entre Annonay Rhône Agglo, les communes de son territoire, les usagers et les employeurs pour la définition de la politique de la mobilité. Ce comité vise donc à développer la coopération entre ces différents acteurs. Ils échangeront sur l'offre de transport, les mobilités actives à l'échelle de l'Agglomération, la tarification... Délibération est prise à l'unanimité pour désigner 2 référents, Mme Isabelle GONNARD, titulaire et M. Jean-Marc JANIN, suppléant.

- **Correspondant défense sécurité** : délibération est prise à l'unanimité pour désigner M. Marc LECOINTRE « correspondant défense et sécurité ».

- **Acquisition purificateurs d'air, subvention Région** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'acquisition de 3 purificateurs d'air, 2 pour la cantine et 1 pour la salle de sieste de l'école publique et déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

- **Abri bus Région** : Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs à l'exception de la dalle béton nécessaire pour poser l'abri. Délibération est prise à l'unanimité pour accepter la fourniture et la pose d'un abri voyageurs sur la commune de SAINT-CYR à l'arrêt de la descente des Barges.

- **Adhésion à un groupement de commandes constitué par Annonay Rhône Agglo pour l'acquisition de mobilier urbain** : Dans l'objectif de rationaliser le coût de gestion de leurs achats, d'en améliorer l'efficacité économique et d'unifier les mobiliers urbains délibération est prise à l'unanimité pour approuver les termes de la convention de groupement de commandes avec Annonay Rhône Agglo, en vue du suivi du contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre et de la passation du contrat de concession relatif aux mobiliers urbains, à l'affichage et aux supports de communication.

- **Dénomination de nom de rue** : délibération est prise à l'unanimité pour nommer une nouvelle rue dans le village, Allée Clos Solange.

- **Acquisition pour l'Euro symbolique de parcelles de terrain** : dans le cadre de régularisation de voirie délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'acquisition des parcelles cadastrées B 1344 et B 1341 pour l'euro symbolique.

- **Abonnement Panneau Pocket** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter l'adhésion à l'application « Panneau Pocket » pour un coût de 230€ TTC par an. Cette application permettra d'envoyer des informations/alertes municipales aux usagers qui auront téléchargé gratuitement l'application sur leur smartphone.

- Urbanisme :

Déclaration Préalable :

MICAL Romain – 59 rue de l'Eterpas le Bas – piscine

LEGRAND Eric – 5 rue des Vignes – panneaux photovoltaïques

Certificat d'urbanisme :

Me Laurent SCHLAGBAUER B2379/2381

LARGERON Christophe – B 1193

Me Benjamin De L'HERMUZIERE -B 2394

Me Benjamin De L'HERMUZIERE -B 2380

Me Benjamin De L'HERMUZIERE -B 2372

Me Bertrand SERVE – B2411-2414

Permis de construire :

POULENARD Quentin et DIGONET Justine – 13 rue de la Chaux – maison individuelle

MONTAGNON Laurent – 305 Chemin de la Pinée – extension bâtiment agricole

CHAMBEU Jérémy - 23 rue du Châtelet – extension maison existante

POST Michael et SAHNOUNE Tiphaine – 24 rue de l'Aubépine -maison individuelle

EURL EMBOUTIMETAL – 185 Rue de l'Industrie – extension bâtiment activité

LARGERON Marinette – 338 Chemin de Signol- réhabilitation d'une maison en 2 logements

- Questions diverses

- **Syndicat des eaux** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux a transmis son rapport sur le prix et qualité du service d'eau potable qui est consultable en mairie.

- **SDEA** : Messieurs Laurent Cellarier et Pierre Seux informent le Conseil Municipal que le SDEA propose une Assistance Technique aux collectivités dans le domaine de la voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Elle est forfaitisée à 2.50€ ht par habitants. Cette proposition sera étudiée lors de l'élaboration du budget.

- **Bien immobilier Rue de l'Aubépine** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 octobre 2020 pour la vente d'une bâtisse à Eterpas. Elle rappelle que cette bâtisse est mitoyenne et menace ruine. Une partie appartient à la commune de St Cyr cadastrée B 1993, surface 41 m² et une partie appartient en indivision à la famille Mical cadastrée B 867, surface 50 m². Contrairement à ce qui avait été convenu, les futurs acquéreurs, vu les coûts élevés de rénovation, ne souhaitent plus acquérir la partie appartenant à la commune. De nouvelles discussions sont en cours pour l'avenir de ce bâtiment.

- **Emplacement Réservé derrière mairie** : Madame Sylvie Franco informe le Conseil Municipal que le propriétaire de l'emplacement réservé derrière la mairie a sollicité la commune pour un projet de construction. Une réflexion est en cours pour le devenir de cet emplacement réservé, les élus attendent le projet du cabinet PLAN B en charge du dossier concernant l'aménagement du centre village pour proposer une réponse à ce propriétaire.

- **Mise en réseaux des bibliothèques** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'Annonay Rhône Agglo sollicite à nouveau la mairie pour l'adhésion à la mise en réseaux des bibliothèques. Une présentation sera faite par un référent de l'Agglo lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **Commission environnement** : Monsieur Pierre Seux informe le Conseil Municipal qu'un groupe de bénévoles s'est constitué pour participer à l'entretien des espaces verts de la commune (taille des arbustes, petit entretien...). De vifs remerciements sont adressés à ces bénévoles.

- **Familles Rurales** : Madame Isabelle Palluy informe le Conseil Municipal qu'à ce jour Familles Rurales a pris une quarantaine de pré inscriptions pour l'Atelier cirque organisé pendant les vacances du 15 au 19 février sous réserve des prescriptions sanitaires.